

marchés monétaires américains. Si tel est le cas, le gouvernement se propose-t-il d'encourager l'accroissement des emprunts provinciaux aux États-Unis?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas la prémisse de la question, car nous n'encourageons sûrement pas les provinces à emprunter aux États-Unis.

M. Alexander: Comme le Trésorier de l'Ontario a déclaré avec inquiétude que les politiques fédérales d'emprunt ne permettent guère aux provinces et aux municipalités d'emprunter sur le marché canadien, le ministre des Finances est-il disposé à s'entretenir avec les représentants des deux autres échelons de gouvernement, en vue de s'entendre sur l'utilisation concertée du marché monétaire canadien?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je pense que le trésorier de l'Ontario n'a pas bien saisi les données de la situation quand il a fait cette remarque.

M. Alexander: Étant donné la confusion qui règne quant à savoir s'il s'agit de donner la priorité aux questions constitutionnelles ou à la politique économique, le ministre usera-t-il de son influence afin de démêler les déclarations du premier ministre suppléant de sorte que nous ayons l'assurance que la prochaine conférence fédérale-provinciale se penchera sur la politique économique?

Une voix: C'est surtout un méli-mélo.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre.

* * *

LES POSTES

L'APPLICATION DU NOUVEAU CODE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au tout prochain ministre des Postes.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre peut-il nous dire quand le nouveau code postal sera appliqué dans d'autres régions du Canada de sorte que ceux à qui nous écrivons ne soient pas médusés par le code en six caractères que nous faisons figurer sur nos lettres?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, il fallait que nous commençons par une ville. Nous avons choisi Ottawa. Des études ont été entreprises dans tout le Canada et toutes les villes seront codifiées.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES FLOTTILLES JAPONAISES DE PÊCHE AU SAUMON AU LARGE DU GROENLAND

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires

extérieures. Pourrait-il nous dire si le ministère a des preuves qu'un certain nombre de navires de pêche japonais pêchent le saumon au large de la côte du Groenland. Ils pêchent en haute mer à côté des Danois. Est-ce la première fois que des navires du Japon pêchent dans cette région?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur. Je remercie le député du renseignement.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que le ministre est sensible à certains renseignements car il en a grand besoin. Voudrait-il tenir la question comme préavis, peu importe d'où lui vient le renseignement? Voudrait-il instituer une enquête sur la présence probable de navires de pêche japonais et, une fois les résultats obtenus, répondre de façon officielle à ce problème chronique fort grave?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'examine toujours avec grand soin les propos du député.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES, AUX DÉPARTEMENTS D'ÉTAT, AUX SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES, ETC.

L'ordre du jour appelle:

25 mai 1971—Troisième lecture du bill C-207, loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'honorable M. Mackasey, au nom de l'honorable M. Drury, appuyé par M. Richardson, propose que le bill C-207, loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, soit lu maintenant pour la troisième fois et adopté.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puisque le ministre est lui-même à la Chambre, pourquoi la motion n'a-t-elle pas été présentée en son nom?

M. l'Orateur: C'est un point plein d'à-propos. La présidence n'avait naturellement pas remarqué la présence du docte et distingué ministre. Peut-être pourrait-on modifier le compte rendu en indiquant que la motion a été proposée au nom du président du Conseil privé (M. Drury) et qu'elle était appuyée par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Richardson).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, le compte rendu devrait peut-être indiquer que le bill figure au nom du premier ministre (M. Trudeau).

M. l'Orateur: Je suis convaincu que les députés savent que le bill est présenté par le premier ministre (M. Trudeau) et non par le ministre qui propose la motion.